

# FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux



## **SOMMAIRE**

- ✚ **Éditorial**
- ✚ **La Hors-Classe**
- ✚ **La GIPA et le mouvement 2014**
- ✚ **L'ouverture des discussions métiers**
- ✚ **Le Congrès de mars**
- ✚ **Le SNIA-IPR rencontre les stagiaires à l'ESEN**
- ✚ **Les élections professionnelles**

Directeur de la publication :

**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :

**Danielle Kunemann**

**Bernard Lehalle**

Impression : **Centr'Imprim**

**CCPAP : 0116S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT  
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

**La bonne opération pour + de sérénité**

© LA FABRIQUE DU DESIGN - 03 18 23 80 86 © PHOTOS: Fotolia - Getty Images - Octobre 2012

 [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

 [www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



## Éditorial

*" Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir "*  
Nelson Mandela

Deux temps forts à venir en ces mois de février et mars 2014.

Dans un premier temps, nous allons poursuivre l'avancement de nos revendications lors des réunions du groupe de travail ministériel n°10 consécutives à la loi de Refondation de l'école. Après les premières discussions sur les missions et la formation, le 23 janvier 2014 (voir article : ouverture sur les discussions métiers page 10 et les fiches ministérielles en ligne sur le site à la rubrique « Agenda social », le Ministère va aborder les discussions sur le plan catégoriel. Ce sera l'occasion pour le SNIA-IPR de rappeler ses positions actualisées lors du Conseil Syndical d'octobre 2013 :

- Revalorisation significative de l'indemnité de charges administratives ;
- Création d'un échelon indexé sur la lettre C ;
- Création d'une prime de première installation pour les collègues qui changent d'académie à leur entrée dans le corps ;
- Mise en œuvre d'un protocole pluriannuel permettant la promotion à la hors-classe de 340 collègues dans les trois ans à venir ; 112 ont déjà été obtenues pour l'année 2014 ;
- Création de 105 emplois pour faire face notamment à l'encadrement des professeurs nouvellement recrutés ;
- Amélioration des conditions matérielles d'exercice dans les académies.

Les 27 et 28 mars, nous nous retrouverons à METZ pour le Congrès. Ce temps regroupera les collègues de toute la France, et d'Outre-mer ; il sera le moment d'échange d'idées et de communication pour valider les options prises depuis deux années. Il permettra aussi de se projeter dans les années à venir de façon immédiate, à court terme pour évaluer les évolutions et acquis des négociations en cours, et voir la prospective pour les années à venir.

Les élections de l'automne prochain, évoquées dans un article de cette revue, seront dans nos préoccupations. Les enjeux impliquent de revisiter les missions des personnels d'inspection afin d'assurer, en collaboration avec les autres corps d'encadrement - personnels de direction, administratifs - un pilotage pédagogique continu et cohérent entre les différents degrés et voies d'enseignement.

Nous ne manquerons pas de nous enrichir des interventions des invités, membres de l'administration centrale et des syndicats amis de l'UNSA.

***Le Bureau National du SNIA-IPR ; Ivry le 7 février 2014***

**Résultats de la CAPN d'accès à la Hors-Classe 19 décembre 2013**

Rang	AFFECTATION	CIV	NOM	PRÉNOM	DISCIPLINE
1	NANTES	Mme	RATKOFF	Fiona	Anglais
2	TOULOUSE	M.	FLOC'H	Michel Jean	AVS
3	LYON	Mme	GOLDSTEIN	Sandra	Arts Plastiques
4	ORLÉANS-TOURS	M.	HOUDU	Michel	Eco / Gestion
5	NANTES	M.	MOUTTAPA	François	Lettres
6	MONTPELLIER	M.	DELORME	Jean-Pierre	STI industriel
7	29ème base	M.	PUIG	Jose	AVS
8	PARIS	Mme	MENSA	Odette	AVS
9	POITIERS	Mme	ROIIRON-LEMAIRE	Claude	AVS
10	LILLE	M.	CATTIAUX	Albin	Espagnol
11	NANTES	Mme	JANIER DUBRY	Françoise	Hist / Géo
12	GRENOBLE	M.	LACHEZE	Maxime	Anglais
13	STRASBOURG	Mme	FALLER	Isabelle	STI biochimie-
14	CLERMONT-FERRAND	M.	CHALEIX	Antoine	SVT
15	NANCY-METZ	M.	BLASCO	Frédéric	S PC
16	NANTES	Mme	DE BACKER	Danielle	Allemand
17	VERSAILLES	M.	POGGIOLI	Dominique	SVT
18	RENNES	Mme	BATSCH	Catherine	Anglais
19	LYON	M.	GAILLARD	Patrice	STI industriel
20	NANCY-METZ	Mme	WELTZER	Michele	Allemand
21	RENNES	Mme	CAINE	Michele	AVS
22	ORLÉANS-TOURS	M.	TOUPRY	Denis	AVS
23	NANCY-METZ	M.	LE GALL	Pol	Maths
24	CAEN	M.	CROGUENNEC	Christian	STI industriel
25	CAEN	Mme	LACOSTE (ex LEMARIE)	Bénédicte	EPS
26	BORDEAUX	Mme	BEDECARRAX	Catherine	EPS
27	DIJON	Mme	VALTAT	Claude	Eco / Gestion
28	VERSAILLES	Mme	BONNEFOY	Caroline	STI biochimie-biologie
29	MARTINIQUE	Mme	BILAS	Micheline	Maths
30	ROUEN	M.	KOGUT	Pascal	EPS
31	VERSAILLES	Mme	GAUTHIER	Martine	AVS
32	LYON	M.	TARLET	Lionel	AVS
33	MONTPELLIER	M.	DUCLERC	Thierry	Hist / Géo
34	RENNES	M.	LIPPOLD	Christian	Hist / Géo
35	AMIENS	Mme	COGNARD	Florence	Lettres
36	GRENOBLE	M.	PETIT	Francis	Maths
37	TOULOUSE	M.	NEVADO	Alain	Maths
38	NICE	Mme	OCTOR	Viviane	Anglais

Rang	AFFECTATION	CIV	NOM	PRÉNOM	DISCIPLINE
39	REIMS	Mme	LE DOUCE	Christine	Lettres
40	CRÉTEIL	M.	TABOULOT	Jean-Philippe	Lettres
41	GUADELOUPE	Mme	JOSEPH THEODORE	Muriel	Eco / Gestion
42	AMIENS	M.	PINEIRO	Jean Charles	Espagnol
43	CRÉTEIL	M.	INZAURRALDE	Jose	Espagnol
44	BORDEAUX	Mme	KEREVER	Catherine	Arts Plastiques
45	CAEN	M.	ARNOUX	Thierry	AVS
46	MONTPELLIER	Mme	PETITJEAN	Anne Monique	AVS
47	REIMS	M.	MARIE	Alain	Eco / Gestion
48	29ème base	Mme	OUANAS	Hélène	AVS
49	LYON	Mme	BELLISSENT	Isabelle	Espagnol
50	CRÉTEIL	M.	DE LIMA	Manuel	Portugais
51	LYON	Mme	TROSSAT	Marie Alice	S PC
52	REIMS	M.	DUPONT	Thierry	EPS
53	REIMS	M.	GUERIN	Eric	Arts plastiques
54	AIX-MARSEILLE	Mme	TURIN-BARTIER	Marena	Anglais
55	PARIS	Mme	FOUACE	Sophie	AVS
56	VERSAILLES	Mme	SIMON	Christiane	S PC
57	MONTPELLIER	M.	FAURE	Christian	Maths
58	PARIS	M.	TAILLARD	Philippe	STI industriel
59	AMIENS	M.	DUGAL	Joël	EPS
60	BESANÇON	M.	MILVILLE	Jean-Marc	AVS
61	CAEN	M.	REYBURN	Jérémy	Anglais
62	GRENOBLE	M.	PERROUX	Jean-Claude	STI industriel
63	LILLE	Mme	OBERT	M-Christine	Maths
64	LYON	M.	BATAILLER	Jean-Pierre	AVS
65	LYON	Mme	JAILLET	Michelle	Anglais
66	PARIS	Mme	VERGNAUD	Martine	Anglais
67	POITIERS	M.	MICHELIN	Joël	AVS
68	REIMS	M.	CHARLIGNY	Francis	STI industriel
69	RENNES	Mme	JEGU (TOMI)	Marie Hélène	S PC
70	ROUEN	Mme	CALTOT	Odile	EPS
71	TOULOUSE	Mme	BONAZZI	Béatrice	Eco / Gestion
72	TOULOUSE	Mme	GARCIA	Christine	Anglais
73	CRÉTEIL	M.	GANTE	Frédéric	AVS
74	CRETEIL	M.	PAYSANT	J-Jacques	Arts plastiques
75	GUADELOUPE	Mme	GUILLAUME	Gabrielle	SVT
76	MONTPELLIER	M.	COMBE	Dominique	AVS
77	RENNES	M.	MAILLOT	Eric	Anglais
78	GRENOBLE	M.	CHATEIGNER	Guy	STI industriel
79	CAEN	Mme	FIZE	Patricia	Lettres

Rang	AFFECTATION	CIV	NOM	PRÉNOM	DISCIPLINE
80	LYON	M.	MOREL	Noël	STI industriel
81	TOULOUSE	M.	LAFON	Gerard	S PC
82	BESANÇON	Mme	CHEVAL	Florence	EPS
83	LYON	Mme	STRAUB	Odile	Maths
84	RÉUNION	M.	MANNECHEZ	Yves	Espagnol
85	ORLÉANS-TOURS	Mme	LECUREUX	Christine	Hist / Géo
86	GRENOBLE	M.	RAUCH	Yves	Educ musicale
87	AMIENS	Mme	LA MARNE	Paula	Philosophie
88	VERSAILLES	Mme	CORRIC	Corinne	EPS
89	CAEN	M.	LE MOROUX	Gilles	S PC
90	NICE	M.	MARCHITTO	Fernand	Hist / Géo
91	NANCY-METZ	M.	SEUILLOT	Eric	STI industriel
92	NANTES	Mme	LE MAT	Anne	SVT
93	RÉUNION	Mme	GERONES TROADEC	Véronique	SVT
94	NANCY-METZ	Mme	ZAERCHER-KECK	Véronique	Lettres
95	NANCY-METZ	Mme	LACOR	Valérie	Anglais
96	NANCY-METZ	Mme	FURLAN	Elisabeth	Eco / Gestion
97	CLERMONT- FERRAND	Mme	BARACHET	Françoise	Maths
98	AIX-MARSEILLE	Mme	GIOVANNONI	Laurence	Anglais
99	AIX-MARSEILLE	Mme	LEVICKY	Agnès	Allemand
100	LYON	M.	TRUCHAN	Alain	Maths
101	NANTES	M.	PICARD	Alain	STI
102	GUYANE	Mme	BLAKELY	Michele	AVS
103	ORLÉANS-TOURS	Mme	REMBault	Danielle	AVS
104	NANCY-METZ	M.	CHALOT	Roger	SVT
105	RÉUNION	Mme	DALLEAU	Mirna	Anglais
106	TOULOUSE	M.	FESSENMEYER	Jean-Claude	AVS
107	PARIS	Mme	DUVAL	M-Christine	SVT
108	29ème base	M.	REVELEN	Thierry	AVS
109	CRÉTEIL	M.	LEANDRI	Antoine	Philosophie
110	ORLÉANS-TOURS	Mme	HAUCHECORNE	Sylvie	AVS
111	VERSAILLES	Mme	BESSAGNET	Annie	Anglais
112	RÉUNION	M.	BRIAND	Jacques	AVS

### Liste complémentaire

1	CRÉTEIL	Mme	STAAT	Véronique	Anglais
2	ROUEN	M.	VIROT	François	Educ musicale
3	NANTES	M.	BOUVIER	Mathias	Arts Plastiques
4	CORSE	Mme	ANDREANI	Michèle	Anglais
5	VERSAILLES	M.	LE MERCIER	Laurent	Hist / Géo
6	NANTES	M.	GARNIER	Jean-Olivier	S PC
7	NICE	M.	ABOLIVIER	Jean-Michel	Anglais

## CAPN du 19 décembre : UN GRAND SUCCÈS POUR LE SNIA-IPR UNSA

Qu'il est doux de lire les contrevérités du syndicat minoritaire ayant un représentant titulaire à la CAPN !

S'arroger les fruits du travail opiniâtre de notre organisation près de la DGRH, du Cabinet, et du Ministre lui-même, ne manque pas d'audace. Mais nous sommes habitués à ces agissements.

**Restituons la vérité** : le Flash 73 vous rendait compte de l'offensive menée et vous communiquait la note produite le 30 octobre 2013 pour porter les accédants 2014 de 66 à 112.

L'obtention de 46 collègues supplémentaires correspond à l'unité près à notre demande... remercions en les décisionnaires.

Pour autant le **travail des délégués du personnel** aura à se renouveler pour les années prochaines afin que le nouveau mode de calcul puisse permettre en décembre 2014 – au titre de 2015- à plus de cent collègues d'être rétribués à l'échelle Lettres B.

Sans trahir le fonctionnement même de la CAPN en ses aspects nominatifs, nous vous devons d'expliquer la façon dont nous préparons ce temps essentiel pour tous les collègues de classe normale remplissant les conditions pour devenir IA IPR H-CI.

- 281IA-IPR étaient éligibles ; seuls quatre n'étaient pas proposés par les recteurs
- 164 IA-IPR étaient à l'échelon A3 depuis plus de 3 ans au 31 décembre 2014
- 56 IA-IPR étaient à l'échelon A3 depuis un an ou deux au 31 décembre 2014
- 23 IA-IPR étaient à l'échelon A2 ou A1 au 31 décembre 2014
- 38 IA-IPR étaient au 6° échelon au 31 décembre 2014.

Parmi les 112 proposés par la DGRH, un certain nombre l'était alors que leurs conditions de carrière étaient plus brèves que celles de 90 collègues au A3 depuis plus de 3 ans, non proposés.

Parmi eux, **l'étude de l'intégralité des dossiers individuels**, permettait de souligner la nécessité de proposer 21 d'entre eux ayant plus de 61 ans.

Le seul moyen de les faire bénéficier, à leur départ à la retraite, de l'accès à l'échelle Lettres B au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour qu'ils puissent exploiter l'échelon B 2 au 1<sup>er</sup> juillet 2014, voire l'échelon B3 au 1<sup>er</sup> juillet 2015, était donc de retirer des collègues proposés par la DGRH sur la liste remise aux délégués du personnel avant la CAPN.

Ainsi, la négociation permet de *retirer de la liste principale* 16 collègues dont 7 sont inscrits en liste complémentaire, ce qui leur permettra d'entrer dans le document de propositions des accès à la H-Classe, l'année prochaine au titre de l'année 2015. Ces jeunes collègues, lauréats des concours 2005 et 2006, sont pour quatre d'entre eux au 6° échelon et pour les trois autres au 7° Échelon A1.

Les neuf autres collègues sont pour huit d'entre eux suffisamment jeunes pour pouvoir bénéficier d'un accès en 2015 ou 2016. L'une était, de façon erronée, présente sur le tableau alors qu'elle avait accédé l'automne dernier à l'Inspection Générale.

Dans un deuxième temps, nous avons proposé les 21 collègues cités ci-dessus en privilégiant à la fois leur mode d'entrée dans le corps (concours) et leur âge (62 à 64 ans plutôt que 61 ou 65 ans). La Présidente de la CAPN a validé 14 propositions de notre organisation – dont 10 collègues syndiqués- et a ajouté deux collègues, l'un DASEN âgé de 61 ans (proche de nos critères) et l'autre qui aurait été classé 113° si notre corps était régi par un tableau de classement annuel : collègue né en 1957 et au A3 depuis plus de trois ans.

Le fonctionnement de cette CAPN nous a réconciliés avec le paritarisme : l'obtention à l'initiale de 46 emplois de H-CI supplémentaires et l'acceptation d'une étude soigneuse et précise des 112 proposés en substituant 16 nouveaux collègues montre à l'envi le souci de prendre en compte la représentativité du SNIA-IPR UNSA.

### **Quelle est la signification pécuniaire d'un accès à la H-CI ?**

Voici un exemple, celui des collègues pour lesquels nous agissons, au A3 depuis plus de trois ans.

*"La CAPN de décembre 2013 propose le passage à la H-CI des collègues au 1er janvier 2014. Ceux à l'échelon sommital de la Classe Normale perçoivent un traitement exprimé sous forme d'échelle lettre, le A. (A1 puis passage au A2 après une année et A3 après une deuxième année ; ce sont les chevrons. L'indice afférent au A1 est 881 au A2 de 916 et au A3 de 963).*

#### **L'accès à la Hors classe ouvre l'échelle lettre B.**

*L'indice afférent au B1 est identique au A3 soit 963, le B2 est de 1004 et le B3 de 1058.*

*Si la présence au A3 est supérieure à trois années, le reclassement se fait **DIRECTEMENT** au B2 soit à l'indice 1004, une progression de 41 points soit un gain annuel de 2040 euros.*

*Au 1er janvier 2015, le passage est **AUTOMATIQUE** au B3 soit à l'indice 1058, une nouvelle progression de 54 points soit un nouveau gain annuel de 2688 euros.*

*Ainsi en l'espace de douze mois, il y aura eu gain de 4728 euros ... les collègues apprécieront !*

*Cerise sur le gâteau, au 1er juillet 2015, le fait d'être au B3 depuis plus de six mois permet de valider cet indice **1058** comme indice de calcul de la retraite, si celle-ci peut être prise. Alors, ce gain de **95 points indiciaires** permettra d'augmenter la pension de retraite mensuellement de plus de **300 euros** (au taux de 75% ...)*

Vous comprendrez mieux encore le combat incessant mené par le SNIA-IPR sur ce dossier et la volonté de défendre de façon privilégiée les collègues âgés de plus de 61 ans l'année d'entrée éventuelle à la Hors classe, même s'ils peuvent avoir moins d'ancienneté dans le corps que des collègues plus jeunes encore au 6ème échelon ou au début de l'échelle-lettre.

### **La GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat**

Cette garantie a été introduite dans les négociations sur les salaires de la fonction publique par le gouvernement d'alors, et créée par le décret n° 2008 539 modifié.

Elle consiste en un **versement d'une indemnité** correspondant au différentiel entre l'inflation et la rémunération d'un agent de la Fonction publique et concerne tous les agents rémunérés hors échelle B (et suivantes) au dernier échelon de leur grade. Elle nous concerne, *à la Hors Classe du corps des IA IPR.*

Ainsi, pour l'année 2013, les traitements indiciaires pris en compte sont ceux versés du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2012, sur une période de quatre années : 2009, 2010, 2011 et 2012. Si l'augmentation de traitement entre ces deux dates est inférieure à l'inflation sur cette période – c'est actuellement le cas avec **le gel du point d'indice** – l'agent percevra l'indemnité G calculée comme suit :  $G = \text{INM de 2008} \times 54,6791 \times 1,055 - \text{INM de 2012} \times 55,5635.$

Par exemple, pour un IA IPR à la H-CI à la fin 2008, ou avant, rétribué à l'échelle Lettres B, chevron 3, indice 1058, cela lui a permis de percevoir lors de l'été 2013, une GIPA de l'ordre de **2246,08€** pour une période ouverte de quatre années...soit ± 46,80€ mensuels.



## Zoom sur les grands chiffres de l'Éducation 2013

Le ministère de l'Éducation Nationale a récemment mis en ligne ses deux ouvrages statistiques annuels de référence sur l'École, permettant de suivre d'année en année le fonctionnement et l'évolution du système éducatif français. Il s'agit pour le premier, de *l'État de l'École*, un ouvrage offrant une analyse synthétique des coûts, des activités et résultats du système éducatif français, tout en y apportant l'éclairage des comparaisons internationales.

Le second ouvrage, *Repères et références statistiques (RERS)*, regroupe toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français. Sa 30<sup>e</sup> édition présente de nouvelles pages, notamment sur les poursuites d'études en fin de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique, sur la réussite au baccalauréat dans les DOM, ou encore sur les compétences et acquis des élèves.

Ces deux documents apportent aux acteurs du système éducatif une information riche et pertinente contribuant à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

### Mouvement



La CAPN du 29 avril examinant les demandes de mutation est précédée d'un travail des services de la DGRH collationnant les vœux des collègues exprimés à partir de la note de service du 18 décembre parue dans le BOEN du 2 janvier 2014. **La date de transmission** est fixée au

**5 MARS impérativement.**

Toute non-participation à cette date rend impossible l'examen de vœux plus tardifs pour une étude lors de la CAPN du 29 avril, ainsi que pour la CAPN du deuxième temps de mouvement prévue le 10 juillet.

**RAPPEL** : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus -additifs inclus- 108+3+3-1+9 soit 122 au 28 janvier. En effet, de nouveaux postes créés par le MEN suite aux demandes des Recteurs vont paraître dans les semaines à venir ... et d'autres seront exploités en raison du détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA DAASEN, ou AEFÉ, dans d'autres ministères ...

**Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »**

## Ouverture sur les discussions métiers

Comme annoncé en juillet dernier, le ministre de l'Éducation Nationale a ouvert le 18 novembre les discussions sur les métiers et les parcours professionnels des personnels de l'Éducation nationale en recevant l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Le SNIA-IPR y a été associé dans le cadre de la délégation UNSA.

Il s'agit, a déclaré le ministre, de « repenser collectivement les métiers qui feront l'École du XXI<sup>e</sup> siècle »... Pourtant les discussions, qui doivent se poursuivre jusqu'en février 2014, sont organisées en 13 groupes de travail distincts correspondant aux principaux métiers de l'Éducation nationale. Sur ces treize groupes, six ont été mis en place dès le mois de novembre : directeurs d'école, RASED, formateurs, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles et enseignants 2<sup>nd</sup> degré. Le ministre a déclaré qu'il serait « content » de voir le statut de 1950 modifié. Cependant, les premières propositions ministérielles concernant les enseignants, notamment ceux de CPGE, prévoyant une éventuelle baisse des rémunérations, ont provoqué une vague de protestations. Pour autant, la révision des statuts des enseignants est une évidente nécessité.

La concertation sur les personnels d'encadrement, qu'ils soient de direction ou d'inspection, fait partie de la deuxième vague des discussions. La première rencontre de deux heures s'est déroulée le 23 janvier en fin de journée ; il nous fut proposé deux fiches transmises l'avant-veille à amender. Une deuxième rencontre à la mi-février -probablement-, après collation des correctifs apportés par les participants des fédérations syndicales membres du CTM, est programmée.

Les propositions et revendications du SNIA-IPR ont été formulées sur les deux fiches métiers relatives à la formation *et aux missions proposées par le Ministère* (consultables sur le site à la rubrique agenda social). Elles trouvent sens dans l'affirmation du positionnement des IA-IPR en lien hiérarchique direct avec le recteur et dans le double postulat de l'ancrage disciplinaire et systémique de leurs missions, académiques et nationales. Le SNIA IPR a réaffirmé la nécessité d'encadrer le décret de janvier 2012 et a demandé que les représentants des IA-IPR fassent partie du premier cercle de la gouvernance des académies.

Le SNIA-IPR a rappelé que l'évaluation individuelle et collective des personnels, des enseignements et des dispositifs devait constituer le cœur de métier des inspecteurs et nécessitait leur présence effective dans les classes et les établissements. Pour ce faire, ils devront disposer de personnels ressources placés sous leur autorité (formateurs et conseillers pédagogiques du second degré).

Pour le SNIA-IPR, les dispositifs de formation des inspecteurs doivent être profondément renouvelés. Pour la formation initiale, le SNIA-IPR, qui est attaché à la formation en alternance et à l'inter-catégorialité, sera vigilant à ce qu'il n'y ait pas allongement de sa durée. Les parcours devront être véritablement individualisés et la formation à distance développée. La formation continue devra être repensée en prenant en compte les évolutions des systèmes éducatifs européens.

La réécriture de la circulaire, ou des ajustements, devront permettre d'affirmer le rôle et l'importance des corps d'inspection dans le pilotage et l'évaluation du système éducatif. Elle devra concomitamment se concrétiser par l'amélioration matérielle des conditions de travail des IA-IPR dans les académies. La considération renouvelée, et témoignée à plusieurs reprises par le ministre à l'égard des corps d'inspection, devra être traduite en acte par une revalorisation des carrières tant sur le plan indemnitaire qu'indiciaire et par un accès privilégié dans le corps des inspecteurs généraux.

**Congrès SNIA-IPR - 27 et 28 mars 2014  
Lycée Mondon METZ*****Extraits des textes et programme******Les statuts******Art. 10***

Le syndicat tient un congrès tous les trois ans, dont la date et le lieu sont fixés par le Bureau National. Un congrès extraordinaire peut être réuni, par décision du conseil syndical ou du Bureau National. Le congrès définit et fixe les orientations stratégiques de l'action syndicale pour les années à venir. L'organisation et les modalités de fonctionnement du congrès sont précisées dans le règlement intérieur.

***Le règlement intérieur******Art. 4 Organisation et fonctionnement du congrès***

- 1) Le congrès est organisé par représentation et convoqué par le Bureau National conformément aux dispositions contenues dans l'article 10 des statuts ;
- 2) Le rapport d'activité et les rapports préparatoires aux questions à l'ordre du jour du Congrès sont publiés au préalable dans un bulletin syndical ;
- 3) Le rapport financier est présenté après vérification de trois commissaires aux comptes. Ces derniers sont désignés par le conseil syndical ;
- 4) Le nombre des représentants académiques au congrès est fixé par le Bureau National, au prorata du nombre d'adhérents. Ces représentants participent aux votes. Les résultats sont proclamés en séance plénière du congrès par le président de séance.
- 5) A l'occasion du congrès, des commissions de travail peuvent être constituées. Ces commissions sont animées par un rapporteur et un secrétaire, désignés par le Bureau National. Ces derniers conduisent les travaux des commissions.
- 6) En début de congrès et sur proposition du bureau national, un président et deux secrétaires sont désignés pour l'ensemble des séances plénières. Les rapports de commission et les projets de motion sont soumis aux votes de l'assemblée plénière. Seuls interviennent dans le débat les représentants mandatés par les sections académiques et les membres du Bureau National.
- 7) Si aucune opposition ne se manifeste, le président de séance procède au vote à main levée.
- 8) En commission, les rapporteurs rendent compte des motions relatives aux questions mises à l'ordre du jour du Congrès. Les autres motions sont présentées au bureau national pour examen.

## Le programme

### Le jeudi 27 mars

- I. Accueil - Buffet (lycée Mondon 12h45)
- II. Ouverture Congrès (Roger Keime, Rectrice Nancy-Metz)
- III. Rapport d'activités (Roger Keime)  
Bilan financier (Alain Marie) et votes
- IV. Interventions des Invités : Institutionnels, Syndicats, personnalités

Départ groupé vers le centre Georges Pompidou en utilisant le Mettis <http://mettis.metzmetropole.fr/>

- V. Visite du Centre Pompidou Metz

### Diner au lycée Mondon

### Le vendredi 28 mars

- VI. Présentation des motions
  - *Les IA-IPR dans la gouvernance académique :*
  - *Les IA-IPR dans les ESPE*
  - *Les évolutions statutaires, conditions de travail :*
  - *Les Motions des académies*

- VII. Travail en ateliers sur les motions

- VIII. Restitution des motions et votes

- IX. Conclusions Roger Keime

Repas lycée hôtelier

Départ des congressistes (13h30)

## Congrès : problématiques structurantes des motions

### ➤ **Les IA-IPR dans la gouvernance académique**

Quel positionnement des IA-IPR dans le pilotage de l'académie, pour quel rôle ? Quelle place du doyen du collège dans les comités de direction ? Quelle lisibilité dans la désignation des délégués académiques (DAAC, DAET, DAAF, DAFCO, DAN, DAREIC, DAEP, etc.) ? Quelle marge de manœuvre dans les prises de décision concernant les déclinaisons territoriales (contrats d'objectifs, carte de formation, gestion et performance des établissements) ? Quelles articulations entre les attendus du PTA, les lettres de mission signées par les recteurs et l'évaluation des IA-IPR ?

### ➤ **Les IA-IPR dans les ESPE**

Quel rôle des IA-IPR dans la formation et l'accompagnement des acteurs du système éducatif (enseignants et personnels d'éducation et de direction) ? Quelle place dans les ESPE en formation initiale et continuée ?

### ➤ **Les évolutions statutaires, conditions de travail**

Quelle position du SNIA-IPR par rapport à un grand corps d'encadrement ? Quelles passerelles ?

Quelles évolutions de carrière pour les IA-IPR au niveau indiciaire, indemnitaire ?

Quelle adéquation entre le nombre des IA-IPR et la spécificité de leurs missions ?

Quelles attentes des IA-IPR quant à leurs conditions de travail ? Comment les satisfaire ?

Quelles aides pour l'entrée dans le métier des IA-IPR ? Quelle évolution de leur formation initiale et continuée ?

### ➤ **Motions des académies**

### **Rencontre des stagiaires IA-IPR à l'ESEN le 18 décembre 2013**

Roger KEIME, accompagné de Bernard LEROUX, membre du bureau chargé des relations avec les stagiaires, ont rencontré pendant environ deux heures plus d'une trentaine de stagiaires IA-IPR à l'ESEN le mercredi 18 décembre 2013. La rencontre a essentiellement porté sur les possibilités de mutation au bout de cette année de stage.

Roger KEIME a rappelé que statutairement on ne pouvait parler de mutation que pour les titulaires et que, suivant une pratique constante, l'administration souhaitait que les mutations n'interviennent qu'au bout de trois ans. Mais l'audience que le SNIA-IPR a auprès de notre administration a permis, de tous temps, d'obtenir des dérogations à ces principes pour gérer des situations familiales difficiles. Le caractère particulier de situations difficiles que le syndicat défendrait avec énergie, et notre audience auprès de la DGRH, devaient accompagner une approche rigoureuse dans la défense des collègues.

Ce moment a permis de constater combien les collègues qui entrent dans notre fonction sont peu au courant des techniques administratives de gestion, si bien que cette rencontre, bien plus qu'un moment d'information, revêt un véritable caractère de formation à une bonne connaissance des règles de gestion de notre corps.

#### **Enquête inter académique du rôle des IA IPR dans la gouvernance**

*Cette enquête dont la maquette résulte d'un travail de Christian Champendal, DA de Grenoble, membre suppléant de la CAPN, est en cours en vue d'une exploitation lors du Congrès de Metz. Elle est téléchargeable sur le site à la rubrique « Divers », les adhérents sont invités à apporter leur contribution.*

#### **Nouveau délégué académique du SNIA-IPR**

*Nous avons le plaisir d'accueillir Olivier Fournet, lauréat du concours 2013, qui accepte de prendre la charge de Délégué Académique de Bordeaux.*

#### **Nomination à l'inspection générale**

*Le JO du 2 février 2014 annonce l'accès à l'IGEN de 2 collègues IA-IPR. Nous adressons toutes nos félicitations à : Valérie Lacor et Jonas Erin.*

## Élections professionnelles

Les élections professionnelles automnales approchent. La date du **4 décembre 2014** pour toute la Fonction publique ne fait plus aucun doute, même si elle n'est pas publiée. Le calendrier à rebours qui en découle pourrait être proche de :

- Jeudi 27 novembre : ouverture de la période de vote électronique
- Mercredi 26 novembre : scellement de la liste électorale définitive n'incluant ni les stagiaires ni les faisant fonction, ni les chargés de mission.
- Jeudi 13 novembre : date limite de remise de matériel de vote
- Mardi 15 octobre : affichage des listes électorales
- Jeudi 2 octobre, date de **dépôt des candidatures, des professions de foi**

Cela implique que notre liste composée de 4 H-CI et 6 CN devra être prête dès fin août, afin de nous consacrer pleinement à la campagne électorale.

La composition de la liste respectera la profession d'IA IPR dans tous ses aspects :

- Parité Hommes/femmes
- Disciplines d'exercice diversifiées : Lettres, Langues, Sciences, Eco-gestion, disciplines artistiques, EVS, ...
- Distribution géographique : Nord/Nord Est, Grand Ouest, Région parisienne, Outre-Mer, Sud Est et Sud-Ouest.
- Présence de collègues détachés dans des fonctions de conseillers ou DASEN.
- Collègues membres de la CAPN 2011-2014 et nouveaux candidats dont au moins un(e) collègue jeune dans le métier (promotion 2012 ou 2013)

En 2008, nous avons obtenu 62% des voix, ce qui nous avait permis d'obtenir une représentation de 3 élus titulaires et 3 suppléants. En 2011, notre maintien en pourcentage, en raison d'une liste de plus, nous avait permis d'obtenir une représentation abondée à 4 titulaires et 4 suppléants. Mais la faible participation – 702 suffrages exprimés pour 1236 électeurs, soit 56,8% en comparaison des IEN votant à 64,1%, soit 855 votes pour 2165 électeurs – nous avait fait perdre le siège au *Conseil Supérieur de l'Éducation*, pour 6 voix... En effet, le collège des inspecteurs au CSE est composé de 2 membres titulaires.

Il convient donc de **voter et faire voter** pour conserver le quatrième siège de titulaire à la CAPN qui nous permet d'être écoutés et entendus par l'administration de notre ministère, DGRH et Cabinet, et de reconquérir le siège au CSE afin d'accroître les rencontres avec l'Inspection Générale et la DGESCO.



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 13, Cours des Fiches - 71100 Nœux - Siret n° 704 275 776 00042 - RCS Nœux  
 IPR - Société Anonyme à responsabilité limitée au capital de 200 000 € - Siège social : 15, Avenue Pierre Méthys - 75011 Paris Cedex 13 - RCS Paris 08517 483 455 002 - Immatriculation ORAS n° 00 045 100  
 PHOTO: L'ESPRESSO - Illustration: J. B.

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques<sup>(1)</sup> (maquette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 0 826 824 400\*



(1) Utiles gratuits par établissement scolaire du 1<sup>er</sup> au 22<sup>e</sup> degré, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr). \*Accueil téléphonique du lundi de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (2,99€ la minute hors appels gratuits).

**CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture**